

Votre site internet, avec ou sans accessibilité ?

Une analyse ASPH de Jean-François Moulin

Août 2016



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Jean-François Moulin
Tél. 02/515 04 91
jf.moulin@solidaris.be



Cette analyse a été réalisée à la suite d'un entretien avec Sophie Schuermans,¹ Responsable des activités AnySurfer² en Belgique francophone. AnySurfer est un projet national de Blindenzorg Licht en Liefde vzw (BLL), une organisation de prestation de services pour les personnes aveugles et malvoyantes en Flandres et à Bruxelles. Il veut rendre le monde numérique plus accessible à tous en informant, en accompagnant les responsables de sites web qui veulent rendre leur site accessible, en labellisant les sites accessibles, en donnant des formations aux concepteurs et rédacteurs de sites web et en sensibilisant par des actions concrètes comme le moniteur de l'accessibilité.

Qu'est-ce que l'accessibilité d'un site internet ?

C'est sa capacité à rendre son contenu accessible à tous, qu'il s'agisse de personnes handicapées, de seniors, mais aussi de tout autre utilisateur d'internet qui rencontre des problèmes pour accéder au contenu d'un site internet.³ L'accessibilité est un droit universel, selon l'article 9 de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées⁴ adoptée en 2006 par l'Organisation des Nations unies et signée par la Belgique en 2009.

Etat des lieux

L'an dernier, plus de 80% des ménages belges possédaient un ordinateur et une connexion internet. Le dernier Baromètre de la société d'information 2015⁵ nous indique que, dans les 20% de ménages qui n'ont pas de connexion internet, seul 3,3% font ce choix en raison de leur handicap. Le manque d'accès à internet n'est donc pas principalement associé aux situations d'handicap vécues mais celles-ci y contribuent négativement. L'accessibilité des sites internet, dans ce contexte, est importante.

¹ <http://www.anysurfer.be/fr/a-propos-de-anysurfer/lequipe/sophie-schuermans>

² <http://www.anysurfer.be/fr>

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_du_web

⁴ <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

⁵ http://economie.fgov.be/fr/binaries/Barometre_de_la_societe_de_l'information_2015_tcm326-269296.pdf

En 2015, seulement 15% des sites internet en Belgique étaient accessibles selon les chiffres AnySurfer.⁶ C'est symptomatique du peu d'intérêt porté sur le sujet par l'ensemble des acteurs du web. Malgré quelques timides tentatives politiques ces dernières années pour faire évoluer la situation, nous sommes aujourd'hui, très clairement sous-développés en terme d'accessibilité des sites internet publics.

Jusqu'à présent, le seul moyen de pression des associations de défense des personnes handicapées pour rendre les sites internet publics plus accessibles, c'était la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.⁷ UNIA (anciennement appelé Centre interfédéral pour l'égalité des chances) a reçu 654 signalements et ouvert 365 dossiers concernant les médias et les sites internet en 2015, mais aucun d'entre eux ne concerne l'accès aux sites internet des personnes handicapées, la grande majorité, soit 91% de dossiers, concerne les messages de haine sur internet.⁸ Ce moyen de pression est trop difficile à utiliser pour des personnes fragilisées.

Le 3 mai 2016, une nouvelle directive européenne a été votée.⁹ Elle va obliger les états membres à intégrer l'accessibilité du web dans leur législation.

C'est une belle bataille pour l'accessibilité des sites internet qui vient d'être gagnée avec cette directive, mais nous devons rester vigilants afin qu'elle soit mise en application rapidement avec un plan d'accompagnement structurel et politique ambitieux.

L'ASPH insiste sur l'importance de l'accompagnement structurel de cette nouvelle législation car la prise en compte de l'accessibilité dans la création d'un site internet requiert d'être bien informé, de faire de bons choix organisationnels et technologiques sans oublier d'impliquer tous les intervenants dans la démarche.

« Nous savons qu'aujourd'hui, l'accessibilité est clairement ressentie comme une contrainte par les personnes qui ont l'intention de réaliser un site internet. Elles trouvent que ce n'est pas facile dans la pratique et que cela coûte cher. C'est pour cela qu'il faut sensibiliser et former. En ce qui concerne le coût, il est possible de le réduire un maximum en prenant en compte l'accessibilité dès le début d'un projet et en travaillant avec des professionnels compétents dans ce domaine. C'est également une question de perception : si l'on considère l'accessibilité comme faisant partie de la qualité d'un site, on ne considère pas son coût comme un extra mais simplement comme le coût lié à la production d'un site web de qualité. » (Sophie Schuermans)

Les avantages d'un site accessible

Il a une structure simple et logique, il intègre un contenu accessible et il possède des alternatives textes partout où cela est possible.¹⁰ Grace à cela, il sera très bien référencé par les robots des moteurs de recherche comme Google, par exemple. On connaît, aujourd'hui l'importance du référencement et le budget que ce travail peut engendrer. Un site accessible a une longueur d'avance sur la concurrence dans ce domaine.

« L'accessibilité doit devenir, pour les professionnels du secteur, un réflexe comme, par exemple, l'adaptation d'un site dans la deuxième langue du pays. » (Sophie Schuermans)

⁶ <http://www.anysurfer.be/fr/laccessibilite/moniteur-de-laccessibilite>

⁷ http://unia.be/files/legacy/10_mai_2007.pdf

⁸ http://unia.be/files/chiffres_2015.pdf

⁹ <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/03-more-accessible-website-across-europa/>

¹⁰ <http://www.xp-internet.com/xp-infos/accessibilite-d-un-site-Internet.php>

Un site accessible touche un nombre de personnes bien plus important qu'on ne l'imagine, sa navigation est facile, ce qui réduit le nombre d'internautes qui quittent les sites mal organisés et il va donner une image positive et sociale de l'entreprise.

« Créer un site internet dans les règles de l'art, c'est déjà lui garantir une certaine accessibilité. Quand on crée un site internet et que l'on utilise la technologie à bon escient, il y a beaucoup de chance qu'il soit déjà pas mal accessible. » (Sophie Schuermans)

L'engagement des responsables politiques a été trop timide jusqu'à présent

C'est le rôle de nos dirigeants politiques de légiférer, mais aussi, d'informer, de former et de soutenir les initiatives pour créer un projet ambitieux avec une vision à long terme. Il faudra aussi que nos dirigeants consultent régulièrement les experts de l'accessibilité des sites internet et tiennent compte de ces avis qualifiés qui permettront de suivre l'évolution de la technologie au plus près.

Les technologies du web évoluent chaque jour et l'ASPH insiste sur la construction d'un projet d'encadrement à long terme de ces nouvelles obligations en matière d'accessibilité.

Quelles sont les revendications de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée ?

1. Nos responsables politiques doivent mettre en pratique la directive européenne du 3 mai 2016 au plus vite.
2. Les pouvoirs publics doivent encourager les créateurs à rendre les sites internet publics accessibles en organisant des formations, en subsidiant des projets concrets et en créant des aides motivantes. Ces actions politiques doivent-être accompagnées d'un projet structurel avec une vision à long terme afin de s'adapter à l'évolution technologie du web.
3. Les créateurs de sites internet doivent être sensibilisés à l'accessibilité et à ses avantages.
4. Il faut valoriser un label d'expert en accessibilité pour les professionnels du web.
5. Il faut encourager les développeurs du web (en particulier les développeurs de plugins) à rendre leur travail accessible.
6. Il faut sensibiliser les utilisateurs du web à l'utilité de l'accessibilité des sites internet pour tous.
7. Il faut valoriser et soutenir en particulier l'accessibilité des sites internet publics.

Conclusion

Plus de 80 million d'eurocéens porteurs d'un handicap sont en attente d'une meilleure accessibilité à l'information numérique, que ce soit via des documents, des applications mobiles ou encore des sites internet. Il faut que l'accessibilité des sites soit prise en compte à la base, dans le cahier des charges, de tout projet de site internet. La recherche d'emploi, d'un logement, de loisirs, d'échanges, d'information, etc. passe inexorablement par le web. On peut donc saisir l'enjeu social et professionnel de l'accessibilité des sites internet pour les personnes handicapées. Les exclure du monde numérique contribue à les exclure de la société.

Le manque d'accessibilité des sites internet met en évidence une problématique plus globale au sein de la société. Les publics fragilisés sont exclus de l'accès à l'information de manière générale et des sites internet en particulier. Ceci accentue le risque d'exclusion sociale.

« L'accès à l'information en général est plus facilement surmontables qu'il n'y paraît. Tous les moyens existent pour rendre les sites et l'internet accessibles. Ces moyens doivent être vulgarisés. Les acteurs

du web en Belgique doivent être informés des moyens disponibles et sensibilisés à leurs avantages. »
(Sophie Schuermans)

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée rappelle que l'accessibilité est un droit universel selon l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹¹ adoptée en 2006 par l'organisation des Nations unies et ratifiée par la Belgique le 2 juillet 2009.

¹¹ https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/handicap_Belgique/ONU/index.html

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'**Association Socialiste de la Personne Handicapée** agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65
Contact Center : 02/515 19 19
E-mail : asph@solidaris.be
www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles